

Reconnaître les risques pour s'actualiser en prévention



Karine Beaupré
Directrice générale, Centre de Partage Communautaire Johannais
karine.beaupre@cpcjohannais.com

Julie Chenail
Chef d'équipe
Centre de Partage Communautaire Johannais

LE CENTRE DE PARTAGE COMMUNAUTAIRE JOHANNAIS (CPCJ), DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU, EST UN ORGANISME À BUT NON LUCRATIF DONT LA MISSION EST LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET LA RÉINSERTION SOCIALE. NOTRE ORGANISME EXPLOITE TROIS MAGASINS OÙ TOUT LE NÉCESSAIRE POUR LA MAISON (VÊTEMENTS, MEUBLES, ARTICLES MÉNAGERS, ETC.) EST VENDU À PRIX ABORDABLE. LES MARCHANDISES PROVIENNENT DE DONS ET SONT VÉRIFIÉES, NETTOYÉES ET PRÉPARÉES POUR LA REVENTE. CELLES QUI NE CONVIENNENT PAS SONT RÉCUPÉRÉES, RÉEMPLOYÉES, RECYCLÉES ET VALORISÉES SELON LES NORMES ÉTABLIES.

Pour réussir ce grand mandat, le CPCJ accueille, six jours par semaine, une cinquantaine de travailleurs, des hommes et des femmes de différents milieux. Certains sont rémunérés, d'autres sont bénévoles, des participants sont recommandés par des organismes pour qui nous sommes un tremplin vers la réinsertion sociale et il y a, aussi, des étudiants à leur premier emploi.

Comment prévenir les accidents ?

Depuis la création du CPCJ, il y a 28 ans, des travailleurs ont été victimes de divers accidents, dont certains ont mené à des arrêts de travail. Par exemple, une chute d'une échelle a causé une entorse au poignet ; un autre travailleur a subi une entorse lombaire en manipulant des charges ; la comptable se plaignait de douleurs liées à la posture statique à l'ordinateur.

Devant ce constat d'accidents et de malaises, il devenait impératif de se doter d'un comité paritaire de santé et de sécurité du travail (CPSST). Il fallait réfléchir à la façon de réduire les risques et de prévenir les accidents du travail. Malheureusement, nous ne savions vraiment pas par quel bout commencer !

Après plusieurs recherches, notre comptable a découvert l'ASSTSAS et sa conseillère, Jocelyne Dubé. Lors de son intervention en ergonomie de bureau, cette dernière en a profité pour nous parler de la pertinence d'un CPSST.

S'équiper de bons outils

Après avoir compris les rôles et les responsabilités d'un CPSST, nous avons fait le tour des outils et des moyens nécessaires pour bien agir en prévention. Plusieurs manquaient ou nous étaient totalement inconnus. Ainsi, nous n'étions pas au courant de la possibilité de consulter nos statistiques d'accidents en ligne. Nous ne connaissions pas l'enquête et l'analyse d'événements accidentels ou la déclaration de situations dangereuses. Nous avons donc entrepris les démarches pour utiliser les outils qui nous aideront à prévenir des accidents du travail.

Actuellement, nous analysons les différents risques présents dans notre établissement. Ce n'est pas une mince affaire ! L'exercice permet de prendre conscience de tous les risques qui nous entourent, comme les contenants de produits chimiques non identifiés que nous recevons parfois. Imaginez un peu que ce soit un produit hautement corrosif ou potentiellement explosif !

Il fallait réfléchir à la façon de réduire les risques et de prévenir les accidents du travail. Malheureusement, nous ne savions vraiment pas par quel bout commencer !

Nous n'étions pas au courant de la possibilité de consulter nos statistiques d'accidents en ligne.

La manutention des sacs de dons est un autre exemple. Les employés triaient à mains nues le contenu des sacs dans lesquels se retrouvent toutes sortes de choses, dont des couches souillées ! Bien que des gants soient disponibles, les travailleurs ne les utilisaient pas toujours, car ils n'étaient pas conscients des dangers. Dorénavant, les employés au tri portent des gants pour réduire les risques biologiques.

Nos activités en SST vont bon train

L'identification des risques nous a donc fait prendre conscience des moyens de prévention à mettre en place et des améliorations à apporter à nos façons de faire. Notre nouveau CPSST élabore les procédures et l'employeur en assure l'implantation et le respect. Tous mettent la main à la pâte puisque la SST, ça nous concerne tous.

Nous analyserons aussi toutes les tâches des travailleurs (personnel de bureau, camionneurs, manutentionnaires, commis, trieurs, bénévoles, participants) afin d'en identifier les risques. Ensuite, les méthodes de travail seront révisées, confirmées ou corrigées dans un objectif de prévention des accidents.

En partenariat avec notre conseillère de l'ASSTSAS, nous poursuivons le processus afin de bien l'ancrer dans notre organisation. Chaque travailleur sera sensibilisé pour veiller à sa sécurité et à celle de ses collègues. Le mot d'ordre deviendra « Tous pour la prévention et la prévention pour tous ! ». La transformation est entamée. Le défi demeure de taille, mais c'est un beau problème. ■



Nous avons plusieurs améliorations à apporter à notre milieu de travail. Il y a du pain sur la planche, mais nous sommes sur la bonne voie.

